

AFP 09.02

Assemblée: adoption de la réforme de l'Ecole en commission

La commission des Affaires culturelles et sociales de l'Assemblée a adopté mercredi le projet de loi d'orientation sur l'école en supprimant, à la demande du ministre de l'Education nationale, les dispositions menacées d'inconstitutionnalité.

La commission a en effet voté une dizaine d'amendements au projet de loi ou au texte annexé, présentés par le gouvernement, dont un certain nombre visent à supprimer des "considérations générales" qui "n'ont pas en elle-mêmes de caractère normatif", est-il expliqué dans l'exposé des motifs.

Plusieurs pages du rapport annexé ont été supprimées pour cette raison.

Entendu mardi par la commission des Affaires sociales, M. Fillon avait indiqué qu'il déposait des amendements afin de prendre en compte les remarques du Conseil d'Etat et éviter la censure du Conseil constitutionnel sur les dispositions non législatives après le vote du texte.

Parmi les amendements adoptés, l'un transfère la liste des objectifs assignés à l'école dans le rapport annexé au projet de loi. Un autre supprime un article sur les projets d'établissement "redondant" à l'égard du rapport annexé. Un troisième modifie la liste des options en classe de seconde en réintroduisant la seconde langue vivante dans le tronc commun.

La commission a en outre adopté une série d'amendements du rapporteur du texte, Frédéric Reiss (UMP, Bas-Rhin), qui établit un chiffrage financier des principales mesures.

Ce chiffrage, qui détaille les sommes affectées poste par poste, reprend les chiffres annoncés mardi par M. Fillon concernant notamment le coût annuel (320 millions d'euros), les bourses au mérite (17 millions), le recrutement de 1.520 infirmières sur cinq ans (10 millions) et l'accueil de handicapés (10 millions d'euros).

La commission a par ailleurs rebaptisé le contrat individuel de réussite éducative (CIRE) qui prend le nom de programme personnalisé de réussite scolaire (PPRS). Des conventions avec les régions sont prévues pour l'enseignement de langues régionales.

Enfin la commission a adopté un amendement de Pierre-André Périssol (Allier) pour inscrire dans la loi le rôle des parents à l'école et favoriser leur rencontre avec les enseignants.

Sur les 140 amendements déposés, les députés en ont adopté 61 défendus par le gouvernement, l'UMP et le rapporteur du texte. Aucun des amendements du PCF n'a été retenu. L'UDF, qui a annoncé 13 propositions, et le PS n'avaient pas encore déposé d'amendements.